



Fond cartographique : Cadastre DGFiP© 2022

Document approuvé

Règlement graphique - Ensemble du territoire

Echelle : 1/2000e

16 05 2024

Architectes-Urbanistes :
Letellier-Rivière
52 rue Saint Georges
75009 Paris
Tel : 01.42.45.38.62
email : rivlet@wanadoo.fr



- Informations**
- Limites communales
 - Ru de la Gondore
- Prescriptions ponctuelles**
- Bâtiments identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Éléments identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU (mares)
 - Mur ou murs à protéger
 - Hâies et alignements à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 du CU)**
- Bande de 50 mètres de protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha
 - Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU
 - Zone identifiée au titre de l'article L.151-19 du CU (paysage)
 - Zone identifiée au titre de l'article L.151-23 du CU (continuités écologiques)
 - Emplacement Réservé (article L.151-41 du CU)
 - Secteur à programme de logement en mixité sociale dans les zones urbaines
- Zonage**
- UA: zone urbaine ancienne
 - UAa: cœur de village
 - UB: pôle urbain nord
 - UCA: Val de Guermantes
 - UCD: Hameau du Laurencin
 - UE: zone destinée aux équipements
 - UE1: zone destinée aux équipements et aux activités
 - UP: zone destinée aux annexes et extensions des habitations existantes
 - A: zone agricole
 - Ac: zone agricole où les constructions agricoles sont autorisées
 - Azh: zone humide dans les espaces agricoles
 - N: zone naturelle
 - Nj: espaces de jardin
 - Np: zone spécifique à la PASA
 - Nzh: zone humide dans les espaces naturels



Emplacements réservés

Numéro	Nature	bénéficiaire	Surface (en m²)
ER n°1	Rétention des eaux pluviales	Commune	13500
ER n°2	Protection de la trame verte et bleue et espaces nécessaires aux continuités écologiques	Commune	2994
ER n°3	Projet de liaison douce	Commune	2000

